

# HABILITATION ELECTRIQUE // INITIAL PERSONNEL NON ELECTRICIEN BASSE TENSION BE MANŒUVRE - BS ELIGIBLE AU CPF ELEC-01

<b>DUREE</b>	✓ 2 jours
<b>PUBLIC</b>	✓ Personnels chargés de réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT
<b>PREREQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Etre capables de comprendre les instructions de sécurité</li> <li>✓ Avoir des connaissances élémentaires en électricité est recommandée</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Apprendre la réglementation en matière selon la norme NF C 18-510</li> <li>✓ Adapter les connaissances de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques.</li> <li>✓ Appréhender les risques et les effets du courant sur le corps humain</li> <li>✓ Expliquer la notion de travaux hors tension</li> <li>✓ Expliquer la notion de travaux au voisinage</li> <li>✓ Expliquer la notion d'intervention électrique</li> <li>✓ Choisir les EPI adaptés</li> <li>✓ Adapter son comportement face à un électrisé</li> <li>✓ Réaliser des manœuvres et réarmements de protection dans les locaux de service électriques en BT</li> <li>✓ Accomplir des interventions élémentaires sur des installations et des équipements électriques BT (maxi 400V &amp; 32A)</li> </ul>

## PROGRAMME

### Tronc commun

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

## **Manœuvre en basse tension (BE Manœuvre)**

- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisation et interdictions, etc.)
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation
- Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

## **Intervention BT de remplacement et raccordement (BS)**

- Citer les limites de l'habilitation BS (Autorisation et interdictions, etc.)
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions BT élémentaires (autorisation de travail, instruction de sécurité, etc.)
- Énoncer la procédure de remplacement

## **Par un jeu de rôle ou une mise en pratique**

- Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation (armoires, locaux, ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation (risques)
- Rendre compte de l'opération réalisée auprès, suivant le cas, du chargé de :
  - Chantier
  - Travaux
  - Exploitation électrique
  - Consignation
  - Ou de son employeur
- Maîtriser la manipulation de matériel et outillages dans un environnement électrique
- Réaliser une analyse préalable à l'opération (consignation, intervention)
- Réaliser une intervention BT élémentaire (mise hors tension + VAT)
- Réarmement d'un dispositif de protection
- Réaliser une manœuvre d'exploitation ou de consignation dans le respect des instructions et documents (fiche de manœuvre, etc.)

## **Evaluation**

- Evaluation des savoirs par un QCM
- Evaluation des savoir-faire à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention

<b>METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Projections d'audiovisuels</li> <li>✓ Utilisation de la norme et de documents associés</li> <li>✓ Etude de cas (accidents)</li> <li>✓ Vidéo</li> <li>✓ Equipement de protection individuelle</li> <li>✓ Appareillage de protection industrielle (disjoncteurs, différentiels, ...)</li> <li>✓ Equipements électriques pour mise en situation</li> </ul>
<b>MODALITES ET DELAIS D'ACCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A réception du bulletin d'inscription et du devis signé, transmission à l'entreprise de la convention et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, ...) sous 5 jours</li> </ul>
<b>ACCESSIBILITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Pour un accompagnement personnalisé lié à un handicap, merci de nous contacter pour une mise en relation avec notre référent handicap</li> </ul>
<b>TARIF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur demande et transmis dans le devis</li> </ul>
<b>MODALITE D'EVALUATION</b>	<p>A la fin de la formation, le formateur réalise un test d'évaluation formel sur les connaissances liées à la sécurité électrique, en vue de préconiser à l'entreprise du salarié, un niveau d'habilitation</p> <p>A la fin de la formation, le formateur réalise une mise en situation pratique de préférence sur les installations en entreprise ou sur du matériel pédagogique en salle</p> <p>L'AFPI Lorraine communiquera, à l'entreprise, un rapport mentionnant les remarques et avis du formateur concernant l'aptitude de chaque stagiaire à conserver ou non son titre d'habilitation. En cas d'avis défavorable, la personne concernée devra suivre à nouveau une préparation à l'habilitation ainsi qu'un titre d'habilitation vierge à signer par l'employeur et par le titulaire.</p>
<b>SANCTION DE LA FORMATION</b>	<p>Attestation de fin de formation</p> <p>Titre d'habilitation vierge</p>

Mise à jour le 08/11/2021